



La Fourmilière

Chemin en Purian 7
1197 Prangins
022 362 21 14
admin@lafourmilere.ch

INSCRIPTION VACANCES OCTOBRE 2024 - NON-FOURMILIERE

A RETOURNER avant le 13 SEPTEMBRE 2024

Date	Matin sans Repas 7h00 – 12h00	Matin avec Repas 7h00 – 13h30	Repas et après- midi 12h00 – 18h15	Après-midi seulement 13h30 – 18h15	Journée avec repas 7h00 – 18h15
Lundi 14.10.2024					
Mardi 15.10.2024					
Mercredi 16.10.2024					
Jeudi 17.10.2024	SORTIE	SORTIE	SORTIE	SORTIE	
Vendredi 18.10.2024					
Lundi 21.10.2024					
Mardi 22.10.2024	SORTIE	SORTIE	SORTIE	SORTIE	
Mercredi 23.10.2024					
Jeudi 24.10.2024					
Vendredi 25.10.2024					

Remarques :

- pendant les vacances La Fourmilière est ouverte de 07h00 à 18h15
- l'arrivée de l'enfant le matin se fera **impérativement** avant 09h00
- le départ des enfants se fera en début d'après-midi à 13h30 et le soir dès 17h00
- votre enfant doit venir avec des **pantoufles ainsi qu'une brosse à dent**
- merci **de toujours munir l'enfant d'habits adéquats selon l'activité choisie y.c. casquette, sac à dos et gourde**
- une participation aux frais peut être demandée pour les sorties

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

NPA / Localité : _____

Degré scolaire : _____ Maître(sse) de classe : _____

Merci de joindre au présent formulaire une copie de la pièce d'identité de votre enfant.

AUTORITE PARENTALE

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse e-mail : _____

Personne autorisée à venir chercher votre enfant à La Fourmilière si autre.

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

En cas d'urgence, cette personne peut-elle être contactée ? oui non

Votre enfant présente-t-il un problème médical qu'il pourrait nous être utile de connaître (allergies alimentaires, autres) ? _____

Date : _____ Signature : _____

Le règlement et conditions de La Fourmilière s'appliquent aux dépannages effectués. **En cas d'urgence, tout en avertissant les parents dans la mesure du possible, l'équipe éducative est autorisée à prendre les mesures qui s'imposent. Les parents s'engagent à supporter les frais d'une éventuelle intervention (via leur assurance).**